Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251124-CC_2025_168_A-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24/11/2025
Délibération n°1

L'an deux mille vingt-cinq, lundi vingt-quatre novembre à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi dix-sept novembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	52
Votants	57
Vote	
Pour	57
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :
Laetitia BARREAU, déléguée de Fégréac, donne Pouvoir à Jérôme RICORDEL, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE, Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT, Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD, Alexis MATULL, Maire de Saint-Jean-la-Poterie, donne Pouvoir à Jany LE BEL, Jean-Luc LEVESQUE, délégué de Pipriac, Denis HUET, délégué de Rieux, Nathalie BERTY, déléguée de Sixt-sur-Aff, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Bernard RYO, Maire de Béganne

Secrétaire de séance : Daniel GLOUX

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE – RENOUVELLEMENT CONVENTIONNEMENT AVEC LA COOPERATIVE D'INSTALLATION EN AGRICULTURE PAYSANNE PAYS DE LA LOIRE CONCERNANT L'ESPACE TEST AGRICOLE DE CRANHOUËT POUR LA PERIODE 2026-2028, ET MODALITES FINANCIERES

La présente délibération a pour objet d'approuver le renouvellement du conventionnement avec la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne Pays de la Loire concernant la gestion de l'Espace Test Agricole de Cranhouët à Théhillac pour la période 2026-2028, et d'en définir les modalités financières.

2 RELEVER LES DÉFIS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Poursuivre la transition alimentaire

Rapport de Monsieur Rémi BESLE, Vice-président

REDON Agglomération est impliqué dans des actions de soutien à l'agriculture et au monde agricole, notamment dans le cadre du Programme Agricole et Alimentaire de Territoire, et sur le site de la ferme de Cranhouët à Théhillac. Depuis 2011, elle est propriétaire d'un ensemble foncier au lieu-dit Cranhouët à Théhillac composé de terres agricoles et de bâtiments agricoles. Le site héberge des activités agricoles (pépiniéristes, apiculteur), ainsi qu'un Espace Test Agricole en maraichage biologique géré par la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne Pays de la Loire (CIAP).

L'Espace Test est un outil de formation pour des porteurs de projets en maraichage qui peuvent, sur un site sécurisé (portage administratif, financier et fiscal par la CIAP Pays de la Loire), tester leurs compétences agricoles et entrepreneuriales, sur une période d'un an maximum, avant de s'installer en maraichage.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251124-CC_2025_168_A-DE

Depuis son ouverture en septembre 2016 l'Espace Test a formé 22 stagiaires (dont 2 sont en formation actuellement). 70% d'entre eux se sont installés ou ont un projet d'installation dans un rayon de 60 km autour de Redon dont 5 sur le territoire de l'agglomération.

VU la délibération CC_2016_90 en date du Conseil communautaire du 26/09/2016 validant l'engagement de REDON Agglomération dans l'accueil d'un Espace Test Agricole en maraichage biologique sur la ferme de Cranhouët à Théhillac et en confiant la gestion à la CIAP 44 par conventionnement ;

VU la délibération CC_2021_44 en date du Conseil communautaire du 29/03/2021 définissant les modalités de soutien de l'agglomération à la CIAP Pays de la Loire concernant l' Espace Test Agricole de Cranhouët pour la période 2020-2022 ;

VU la décision du Président D_2023_117 validant le renouvellement du conventionnement avec la CIAP Pays de la Loire et précisant les modalités de ce conventionnement pour la période 2023-2025.

CONSIDERANT le plan d'action 2022-2026 du Programme Agricole et Alimentaire de Territoire qui prévoit de faciliter les installations et les transmission » en « déployant une boite à outil territoriale en faveur de l'installation —transmission » et notamment en consolidant l'Espace Test Agricole ;

CONSIDERANT la conformité de ces orientations avec les axes et objectifs du projet de territoire 2020-2026 :

- Axe 2 : Relever les défis de la transition écologique : « poursuivre la transition alimentaire en lien avec la stratégie locale agricole » ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver le renouvellement du conventionnement avec la CIAP Pays de la Loire concernant l'animation et la gestion de l' Espace Test Agricole de Cranhouët à Théhillac pour la période 01/01/2026 au 31/12/2028 ;**
- **de facturer des loyers à hauteur de 17€/m²/an HT et HC pour une surface de 103 m² à compter du 01/01/2026, le reste des espaces étant mis à disposition gratuitement (zones de stockage, espaces communs) ;**
- **de mettre à disposition les terres gratuitement pendant toute la durée de la convention ;**
- **d'allouer une subvention annuelle de 5000 €, pour la durée de la convention, à la CIAP Pays de la Loire afin de contribuer au fonctionnement de l'Espace Test ;**
- **d'étudier chaque année, et pour la durée de la convention, l'opportunité de verser à la CIAP Pays de la Loire, une subvention équivalente au montant du loyer acquitté par cette dernière ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 57 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 24/11/2025

Le Secrétaire de séance,
Daniel GLOUX

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34